



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juillet 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des transports

Quatrième session

Bangkok, 15-17 octobre 2014

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité des transports (section I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session:
 - a) Allocutions d'ouverture;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016).
3. Exploitation des synergies intersectorielles entre les infrastructures.
4. Les grandes questions en matière de transports:
 - a) Développement et fonctionnement des ports secs d'importance internationale;
 - b) Facilitation des transports et développement de la logistique: la manière de renforcer la connectivité opérationnelle dans la région;
 - c) Promotion des systèmes de transport durables et inclusifs.
5. Examen de l'orientation future du programme.
6. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Annotation

Le programme provisoire de la séance d'ouverture sera annoncé en temps opportun.

Documentation

Programme provisoire (E/ESCAP/CTR(4)/INF/3)

b) Élection du Bureau

Documentation

List of participants (E/ESCAP/CTR(4)/INF/2)

Annotation

Le Comité élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/CTR(4)/L.1)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire annoté, sous réserve des changements qui pourraient être jugés nécessaires.

2. Examen du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016)

Documentation

Examen du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016) (E/ESCAP/CTR(4)/1)

Activities implemented under the Regional Action Programme for Transport Development in Asia and the Pacific, phase II (2012-2016) (E/ESCAP/CTR(4)/INF/4)

Annotation

Dans la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, adoptée par la Conférence ministérielle sur les transports à sa deuxième session, tenue à Bangkok du 12 au 16 mars 2012, les États membres ont reconnu la nécessité de faire

preuve d'engagement et de persistance à long terme pour traiter des questions cruciales dans le secteur des transports afin de faciliter la croissance économique, d'améliorer les conditions de vie et de renforcer la compétitivité des économies de la région. À cette fin, la Conférence a adopté le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux, qui ont été ultérieurement approuvés par la Commission à sa soixante-huitième session par la résolution 68/4. La Déclaration ministérielle a prié le secrétariat de convoquer une conférence ministérielle sur les transports en 2016 afin d'étudier et d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action régional, phase II (2012-2016), et d'examiner un futur programme de travail.

Le Comité sera saisi d'un document qui fait le point sur l'état d'avancement du Programme d'action régional, présentant notamment les activités achevées et en cours. Le présent document est à lire en parallèle avec la note d'information E/ESCAP/CTR(4)/INF/4, où figure un examen des activités menées dans le cadre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016).

Le Comité est invité à formuler des observations sur l'état d'avancement du Programme d'action régional. Le Comité souhaitera aussi peut-être approuver la convocation de la troisième session de la Conférence ministérielle sur les transports en 2016, au lieu de la cinquième session du Comité des transports qui, sinon, serait prévue pour cette année-là.

3. Exploitation des synergies intersectorielles entre les infrastructures

Documentation

Exploitation des synergies intersectorielles entre les infrastructures (E/ESCAP/CTR(4)/2) et (E/ESCAP/CICT(4)/2)

Annotation

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité des technologies de l'information et de la communication et le Comité des transports tiendront une session conjointe pour examiner les questions relatives aux transports et aux technologies de l'information et de la communication dans le contexte de l'exploitation des synergies intersectorielles entre les infrastructures.

Les Comités seront saisis d'un document du secrétariat qui passe en revue les initiatives et les solutions éventuelles permettant de synchroniser la planification, la construction et le déploiement de l'infrastructure dans les secteurs des transports et des technologies de l'information et de la communication afin de réduire les coûts, d'accroître l'efficacité et de renforcer la cyber-résilience. Une proposition y figure qui vise à installer des câbles Internet le long des réseaux routiers et ferroviaires, utilisant l'emprise existante des couloirs de transport et offrant des possibilités de générer davantage de recettes. Le document contient également un examen des conditions dans lesquelles les politiques des technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer à des systèmes de transport intelligents au service du développement durable, et des

possibilités d'exploiter les technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'efficacité dans les systèmes de facilitation du commerce et des transports.

Le Comité est invité à se pencher sur l'expérience acquise par les pays et à proposer des mesures de politique générale et des activités de coopération au niveau régional susceptibles de promouvoir des synergies intersectorielles entre les infrastructures dans le contexte des technologies de l'information et de la communication et des transports au service du développement durable. Les délibérations sur ce point de l'ordre du jour se feront sous la forme d'une réunion-débat et seront suivies par un débat libre.

4. Les grandes questions en matière de transports

a) Développement et fonctionnement des ports secs d'importance internationale

Documentation

Développement et fonctionnement des ports secs d'importance internationale (E/ESCAP/CTR(4)/3)

Annotation

Durant la soixante-neuvième session de la Commission, l'Accord intergouvernemental sur les ports secs a été adopté et ouvert à la signature à Bangkok les 7 et 8 novembre 2013. Dans le cadre de cet Accord, il a été reconnu que les installations intermodales qui étendent la portée des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique représentaient des atouts régionaux importants pour promouvoir une croissance économique plus équitable.

En tant que maillons dans la chaîne des transports, les ports secs se sont révélés avoir un effet positif sur l'efficacité de la chaîne logistique. Des ports secs bien gérés aident à réduire les coûts de transport et la durée totale de transit. Étant donné que le commerce intrarégional prend de l'importance, il est envisagé que, parallèlement aux axes des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, les ports secs indiqués à l'annexe I de l'Accord offriront un large éventail permettant aux pays de définir des stratégies de développement pour leur arrière-pays, aux pays sans littoral d'accéder aux marchés à des coûts inférieurs à ceux qui sont actuellement pratiqués, et de faire émerger d'un secteur logistique efficace dans l'ensemble de la région. Le Comité sera saisi d'un document qui examine les questions concernant l'établissement, la fonction, le financement et la gouvernance des ports secs.

Le Comité est invité à partager des données d'expérience nationales et les politiques mises en œuvre en matière de développement et de fonctionnement des ports secs, y compris les problèmes rencontrés. Il souhaitera aussi peut-être donner des orientations au secrétariat sur la manière d'aborder les questions connexes au moyen d'activités orientées vers des objectifs précis.

b) Facilitation des transports et développement de la logistique: la manière de renforcer la connectivité opérationnelle dans la région

Documentation

Facilitation des transports et développement de la logistique: la manière de renforcer la connectivité opérationnelle dans la région (E/ESCAP/CTR(4)/4)

Annotation

La majorité des pays membres sont physiquement reliés par au moins un mode de transport terrestre. Même s'il existe une infrastructure dans la plupart des cas, ils sont confrontés à des difficultés écrasantes lorsqu'il s'agit de fournir des services de transport et de logistique entre les pays.

Le Comité sera saisi d'un document qui présente un aperçu de la situation et des problèmes que connaît à l'heure actuelle la région en matière de connectivité opérationnelle dans le domaine des transports. Il expose les approches intégrées retenues par le secrétariat pour aider les pays membres à remédier aux difficultés en s'appuyant sur la facilitation des transports et le développement de la logistique, notamment par des cadres régionaux communs, les outils de facilitation des transports, une politique globale en matière de logistique, les systèmes de formation à la logistique et le renforcement des capacités pratiques à l'aide des réseaux régionaux d'experts et de programmes de formation.

Le Comité est invité à partager des données d'expérience nationales dans le domaine de la facilitation et de la logistique des transports, et à donner au secrétariat des orientations sur la mise en œuvre des initiatives visant à améliorer le contexte de la logistique et du transport transfrontalier et de transit dans la région.

c) Promotion des systèmes de transport durables et inclusifs

Documentation

Promotion des systèmes de transport durables et inclusifs (E/ESCAP/CTR(4)/5)

Annotation

Le développement des systèmes de transport durables et inclusifs est une priorité des programmes de développement mondiaux et régionaux. Les cibles visées en matière de transports, tels que l'accès universel au transport rural, l'amélioration de la sécurité routière, la réduction des émissions et la fourniture d'un accès à des systèmes de transport public intégrés sont examinés aux fins de leur intégration dans l'élaboration des objectifs du développement durable. Les villes et les pays de la région sont confrontés aux problèmes posés par la fourniture d'infrastructures et de services de transport durables et inclusifs qui répondent aux besoins de mobilité de leurs habitants et qui améliorent l'efficacité de la circulation des marchandises. Il convient d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de transport pour remédier à ces difficultés.

Le Comité sera saisi d'un document qui contient un examen des diverses politiques susceptibles de renforcer la durabilité des systèmes de transport, à savoir les suivantes: a) promouvoir la normalisation, par exemple sous forme de directives et de normes régionales pour les réseaux de transport, la qualité des carburants, les technologies embarquées économes en énergie et les économies de carburant; b) intégrer la planification des transports nationaux et urbains; c) améliorer les transports publics et ruraux; d) promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'efficacité des transports; e) harmoniser les politiques de transport nationales et locales; f) renforcer les capacités institutionnelles des organismes nationaux, locaux et urbains et renforcer la coordination institutionnelle; g) promouvoir les moyens de transport non motorisés; et h) renforcer la résilience des infrastructures de transport essentielles.

Le Comité est invité à donner au secrétariat des orientations sur les activités à mener pour faire face aux questions et problèmes liés à la promotion des systèmes de transport durables et inclusifs.

5. Examen de l'orientation future du programme

Documentation

Projet de programme de travail pour 2016-2017 (E/ESCAP/CTR(4)/6)

Annotation

Le Comité sera saisi du projet de programme de travail pour 2016-2017, qui a été établi à partir du Programme d'action régional, phase (2012-2016) et de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale, qui a été adoptée par le Forum des ministres asiatiques des transports à sa deuxième session tenue en novembre 2013. Le Comité est invité à formuler des observations sur le projet de programme de travail pour 2016-2017 et à fournir des orientations sur les domaines d'orientation future du programme.

6. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres sont invités à distribuer, à l'avance, des propositions et/ou des projets de résolution sur les questions prioritaires ayant trait au développement des transports, aux fins d'examen par la Commission à sa soixante et onzième session.

7. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

8. Adoption du rapport du Comité

Documentation

Projet de rapport (E/ESCAP/CTR(4)L.2)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur sa quatrième session en vue de sa présentation à la Commission, à sa soixante et onzième session, qui se tiendra en 2015.
